



Service de l'attractivité
et de la politique des
ressources humaines

Sous-direction de
l'attractivité des métiers
et du recrutement

DGRH D2-5

Décision

portant nomination du jury d'admissibilité pour le recrutement interne d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e en ingénierie logicielle, session 2025

N° E2C45IGEIHA

Le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admissibilité pour le recrutement interne d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e en ingénierie logicielle, au titre de l'année 2025 :

Monsieur LEHMANN Sébastien, professeur agrégé de classe normale, président, Université de Haute Alsace, Mulhouse.

Madame PRADO Maëlen, attachée principale d'administration de l'Etat, vice-présidente, Université de Haute Alsace, Mulhouse.

Monsieur BARTH Florent, ingénieur de recherche hors classe, expert, Rectorat de l'académie de Dijon, Dijon.

Monsieur RAUNET Olivier, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Monsieur MULLER Fabien, ingénieur de recherche hors classe, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Madame THEVENOT Marie-Pierre, ingénieure d'études de classe normale, Université de Haute Alsace, Mulhouse.

Madame CAPARTI Rabia, attachée d'administration de l'Etat, suppléante, Université de Haute Alsace, Mulhouse.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le 16 mai 2025

Pour le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

La cheffe du département des concours
des personnels des bibliothèques, ingénieurs,
administratifs, techniques, pédagogiques,
sociaux, de santé, de direction et d'inspection



Pauline MAINDON